

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° n° 303 promulguant en CFS.

n° 303

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

20 mars 1952

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1952

Date du numéro

1 avril 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret ne 52-142 du 8 février 1952 portant modification des taux de l'indemnité pour charges militaires,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis le décret n° 52-142 du 8 février 1952 portant modification des taux de l'indemnité pour charges militaires. (J.O.R.F. du 9 février 1952, p. 1687.) Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. SADOUL.